



RÈGLEMENT 2022

1. ORGANISATION

La randonnée les P'tits Givrous et L'Illuminée sont des manifestations organisées par l'association sportive Territoire Sport Nature (TSN), association déclarée en Préfecture sous le numéro W901001484 et affiliée à l'Union Française des Œuvres Laïques et de l'Éducation Physique (UFOLEP).

2. MANIFESTATIONS

- * La randonnée les P'tits Givrous, nouveauté 2022, est une randonnée d'environ 3 km se déroulant le samedi 10 décembre 2022 dans les fortifications du Château de Belfort et en Vieille Ville. Elle emprunte des sections de routes bitumées ainsi que des sentiers balisés. Elle est réservée **aux enfants de 6 à 15 ans, obligatoirement accompagnés d'un ou de deux adultes MAXIMUM.**

L'épreuve n'est pas chronométrée ; aucun classement ne sera établi. Le parcours se compose d'une seule boucle de 3 km.

Attention : l'épreuve est limitée à 100 enfants et 200 adultes MAXIMUM.

Le départ aura lieu à 17h00 sur la place d'Armes, devant l'hôtel de ville de Belfort.

L'arrivée sera jugée également sur la place d'Armes.

- * L'Illuminée est une manifestation sportive de course à pied d'environ 8,4 km se déroulant le samedi 10 décembre 2022 dans les fortifications du Château de Belfort et en Vieille Ville. Elle emprunte des sections de routes bitumées ainsi que des sentiers balisés.

L'épreuve n'est pas chronométrée ; aucun classement ne sera établi. Le parcours se compose d'une boucle de 4,2 km à effectuer 2 fois.

Attention : l'épreuve est limitée à 1 000 coureurs.

Le départ aura lieu à 18h30 sur la place d'Armes, devant l'hôtel de ville de Belfort.

L'arrivée sera jugée également sur la place d'Armes.

3. CATÉGORIES D'ÂGE

De 6 à 15 ans (au jour de l'épreuve) pour la randonnée les P'tits Givrous

La course est ouverte aux licenciés et non licenciés, homme ou femme, **à partir de 16 ans** (au jour de l'épreuve) pour l'Illuminée.

4. CONDITIONS D'INSCRIPTION ET CERTIFICAT MÉDICAL

La présentation d'une licence sportive ou d'un certificat médical **n'est pas obligatoire** pour participer à ces 2 manifestations sportives.

* Tarif d'inscription

- Randonnée les P'tits Givrous : 2 € + 1 € de frais d'inscription. Les accompagnateurs ne paient pas
- L'Illuminée : 12 € + 1 € de frais d'inscription



- * **Clôture des inscriptions** : jeudi 8 décembre 2022 à 12 heures (dans la limite des places disponibles)
- * **Modalités d'inscription** : Les inscriptions se font uniquement en ligne sur le site lilluminee.fr

5. ANNULATION D'INSCRIPTION

Aucune demande d'annulation d'inscription ne sera acceptée ; aucun remboursement ne sera effectué.

6. RETRAIT DES DOSSARDS

* **Jeudi 8 décembre 2022 pour les 2 manifestations**

- De 17h00 à 19h00, à la boutique Pro du Sport (Territoire Sport), 63 Faubourg de Besançon, 90000 Belfort

* **Vendredi 9 décembre 2022 pour les 2 manifestations**

- De 17h00 à 19h00, à la boutique Pro du Sport (Territoire Sport), 63 Faubourg de Besançon, 90000 Belfort

* **Samedi 10 décembre 2022**

- De 16h00 à 17h00, pour la randonnée les P'tits Givrous, place d'Armes, 90000 Belfort.
- De 16h00 à 18h30, pour l'Illuminée à la Maison de quartier Vieille Ville, rue des Boucheries, 90000 Belfort.

Le dossard doit être fixé sur la poitrine et rester visible tout au long de la course. Il doit apparaître en intégralité. **Merci de prévoir vos propres épingles pour accrocher vos dossards.**

7. EQUIPEMENT

Pour chaque personne, une lampe frontale est obligatoire pour la randonnée des Petits Givrous et de L'Illuminée.

8. SÉCURITÉ ET SECOURS

Il est rappelé que les participants sont les premiers garants de leur propre sécurité. Ils doivent, de ce fait, respecter les consignes de l'organisateur.

Des signaleurs et des secouristes seront placés tout au long du tracé.

Un coureur ouvrira la randonnée des Petits Givrous. **Il est strictement interdit de le dépasser.**

Les secours et signaleurs sont en liaison permanente via la radio et/ou la téléphonie.

9. RAVITAILLEMENT

Un ravitaillement sera proposé à la fin des manifestations pour **chaque enfant uniquement** et pour les coureurs de L'Illuminée.



10. RÉCLAMATIONS

Elles doivent être adressées à l'organisation le jour même de la manifestation.

11. PRIX ET RÉCOMPENSES

Aucun classement des arrivées ne sera établi.

Un prix sera attribué aux **10 participant(e)s de l'Illuminée** ayant le plus beau déguisement. Un jury – composé de membres de l'organisation – décernera ces récompenses selon des critères de qualité de la réalisation et d'originalité.

La remise des prix aura lieu juste après l'arrivée des derniers coureurs. La présence des participant(e)s récompensé(e)s est obligatoire.

En cas d'absence, les prix seront acquis par l'organisateur.

12. ASSURANCE

Conformément à l'article L.331-9 du *Code du Sport*, l'organisateur est couvert par une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'événement.

Ce contrat d'assurance couvre les membres de l'organisation, les préposés et les bénévoles prenant part à la manifestation sportive.

Chaque participant devra avoir souscrit une assurance en responsabilité civile individuelle accident.

13. JURY DE MANIFESTATION

Le jury officiel de la manifestation est composé de membres du comité d'organisation. Le pouvoir de décision du jury de manifestation est sans appel.

Il pourra être amené à prendre des décisions concernant l'adaptation ou l'annulation de l'épreuve en fonction des contraintes météorologiques et sécuritaires.

14. DROIT A L'IMAGE

Par son engagement, tout participant autorise **Territoire Sport Nature** à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître.

15. DROITS INFORMATIQUES ET LIBERTÉS

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification des données personnelles le concernant.

16. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Toute inscription entraîne l'acceptation sans réserve du règlement de la manifestation.